

## REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 20

### COMPTE-RENDU DU MARDI 18 DECEMBRE 2007

Jean-Roger BERGERAT, Président du Conseil de Développement, souhaite la bienvenue à David FLAHAUT, Président du Conseil de Développement du Pays Boulonnais, qui présentera le Pays Boulonnais, son Conseil de Développement et l'éventuel partenariat avec l'assemblée boulonnaise. Jean-Roger BERGERAT remercie par ailleurs l'ensemble des membres et le public, dont la présence à cette séance montre la motivation et le souhait de voir l'agglomération se développer. La population souhaite en effet mettre ses compétences et ses réflexions en commun avec la CAB pour mettre en œuvre des propositions constructives, positives et pragmatiques, dans l'optique de faire ressortir les forces de l'agglomération boulonnaise et qu'elle devienne un pôle d'excellence et de qualité.

#### 1 – Bilan 2007 et perspectives 2008

Bilan 2007

### Les réunions 2007



- 8 réunions de Bureau
- 4 réunions plénières
- 2 points presse


Sébastien DESOMER rappelle que deux points presse ont été organisés en 2007 dont un qui a permis de faire un appel aux candidatures auprès de la population. Il précise en outre que *La Lettre du Conseil de Développement* vient de paraître et est actuellement en cours de distribution dans tous les foyers de l'agglomération. Celle-ci comporte également un bulletin à retourner proposant de faire partie d'un groupe de travail ou d'être informé des différentes informations relatives au Conseil de Développement.

Bilan 2007

### Un nouveau président

Henri Yves DU-OJIK, Président depuis la création du Conseil de Développement en 2003, a donné sa démission lors de la plénière du 25 septembre 2007.

C'est Jean-Roger BERGERAT qui lui succède à la présidence de l'assemblée.



Bilan 2007

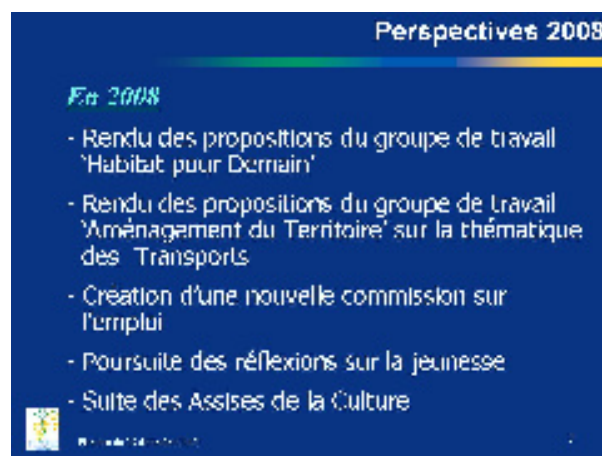
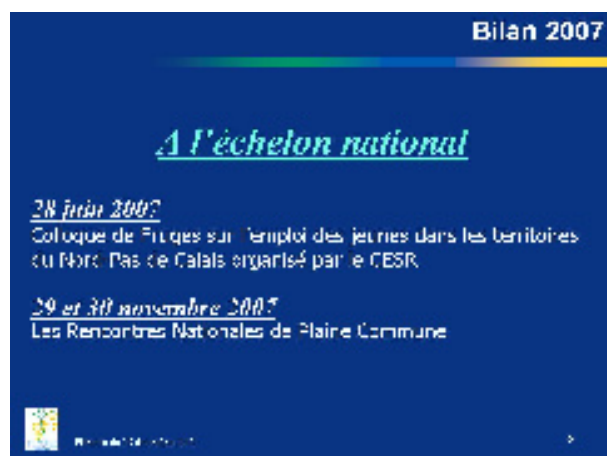
### Les intervenants

**Max GAILLARD et Francis PEDUZZI**  
Directeurs des théâtres d'Anco et de Calais – plénière du 27 mars 2007  
→ Le notion de « lieu culture »

**Dominique COLICHE**  
Comité de l'impact des Assises de la Culture – plénière du 30 juin 2007  
→ Présentation des Assises de la Culture

**David FLAHAUT**  
Président du Conseil de Développement du Pays Boulonnais – plénière du 10 décembre 2007  
→ Présentation du Conseil de Développement du Pays Boulonnais et partenariat envisagé

Les interventions en 2007 ont majoritairement porté sur la culture. La notion de lieu culturel a largement été évoquée par MM. GAILLARD et PEDUZZI, puis reprise et débattue au cours des Assises de la Culture.



L'intégralité du compte-rendu du Colloque de Fruges est disponible auprès du secrétariat du Conseil de Développement.

## 2 – Bilan des Assises de la Culture

Jean-Roger BERGERAT remercie Alain OGUER, Vice-Président de la CAB en charge de la Culture, d'être présent, et passe la parole à Jean-Pierre SERGENT, animateur du groupe de travail 'Culture' du Conseil de Développement. Ce dernier revient sur le succès des Assises de la Culture. Guy LENGAGNE a proposé de faire une conférence de presse pour marquer l'importance de donner une suite à cet évènement. Dominique COLICHE a rapporté tous les propos des Assises dans un document. Ce rapport (distribué en plénière), premier acte de la suite des Assises, va être présenté lors de cette conférence de presse puis transmis aux élus communautaires lors du Conseil du 20 décembre. Sera ensuite mise en place une commission mixte composée d'élus, de membres du Conseil de Développement et d'autres personnes ayant participé aux Assises. Guy LENGAGNE prévoit de faire un appel auprès des élus pour participer à cette commission à l'occasion du Conseil communautaire ; commission qui devrait se réunir très rapidement et dont l'objectif est d'étudier le rapport des Assises, continuer à collecter les idées des citoyens en matière culturelle et voir les moyens de les mettre en œuvre rapidement.

Jean-Roger BERGERAT remercie Jean-Pierre SERGENT et passe la parole à Alain OGUER. Celui-ci précise qu'il existe une volonté chez les élus de la CAB de poursuivre les réflexions en matière culturelle en développant un partenariat fort avec le Conseil de Développement. La Commission mixte va permettre d'avancer vite grâce à la mise en place de groupes de travail. L'ouverture vers les citoyens, les professionnels et amateurs du milieu culturel est nécessaire pour partager les expériences.

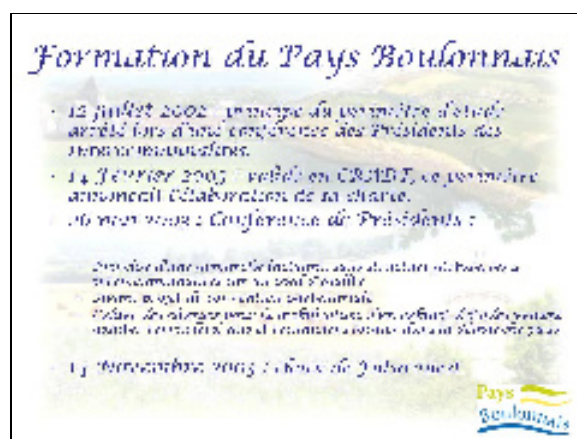
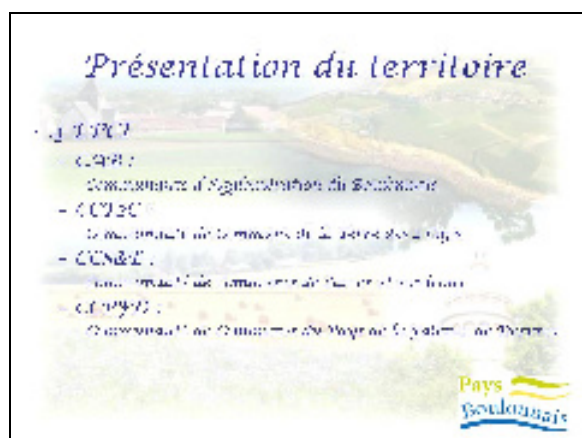
### 3 – Présentation du Conseil de Développement du Pays Boulonnais, par son Président David FLAHAUT, et partenariat envisagé

Jean-Roger BERGERAT passe la parole à David FLAHAUT, Président du Conseil de Développement du Pays Boulonnais, afin qu'il puisse présenter le Pays, son conseil de développement et le fonctionnement de celui-ci.

David FLAHAUT annonce que le Pays Boulonnais existe depuis plus de trois ans et présente Katina MICHAELIDES, chef de projet du Pays. Il poursuit ensuite par un diaporama précisant le fonctionnement du Pays (165 000 habitants pour 635 km<sup>2</sup>) tout en précisant que celui-ci n'est pas régi comme une structure intercommunale mais qu'il s'agit de quatre EPCI travaillant ensemble et dont la structure décisionnelle est la Conférence des Présidents (deux représentants par intercommunalité).

Quelques précisions :

- Futuroouest : cabinet d'études ayant assisté le Pays Boulonnais dans la rédaction de la charte du Pays Boulonnais
- Groupe-expert : groupe d'une vingtaine d'habitants et d'acteurs du Pays, choisi pour rédiger la Charte
- Métaruralisation : souhait des urbains de vivre en campagne
- « un ou deux SCOT » : celui du territoire de Marquise et celui regroupant les trois autres EPCI du Pays.



## Travail avec Futuroouest

- Création d'un « groupe expert » pluridisciplinaire de réflexion prospective
- Travail de Décembre 2007 à Juillet 2008

*Ateliers thématiques réalisés à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> manifestation de la Semaine de la Prospective*

- Réunion de pré-programme d'octobre 2008
- Travaux de rédaction de la Charte par le **Conseil de Développement**

2. Présentation à la préfecture



## La Charte du Pays Boulonnais

- **Les orientations générales**
  - Définir la vision
  - Définir les grands axes
  - Définir les grands projets
  - Définir les indicateurs
  - Définir les modalités de mise en œuvre
  - Définir le rôle du Conseil de Développement
- **Les orientations majeures**
  - Définir les orientations stratégiques de développement
  - Définir les modalités de mise en œuvre
  - Définir les modalités de suivi et d'évaluation



## Le Contrat du Pays Boulonnais


### Les orientations



## Le Contrat du Pays Boulonnais

### Orientation 1 :

- **Associer le Pays Boulonnais dans le paysage local**
  - Favoriser le renouveau de la coopération intercommunale
  - Définir le rôle du Conseil de Développement dans le Pays Boulonnais
  - Développer le territoire du Pays Boulonnais



## Le Contrat du Pays Boulonnais

### Orientation 2 :


- **Une nécessaire politique foncière**
  - Définir une stratégie foncière à l'échelle du Pays Boulonnais
  - Favoriser le rôle du SCOT local
  - Définir les modalités de mise en œuvre de la politique foncière
  - Définir les modalités de suivi et d'évaluation



## Le Contrat du Pays Boulonnais

### Orientation 3 :

- **Le Boulonnais : Perle de la Côte d'Opale**
  - Définir la vision du territoire et de l'équipement touristique
  - Définir les modalités de mise en œuvre de la politique touristique
  - Définir les modalités de suivi et d'évaluation
  - Définir les modalités de partenariat avec le Parc National Régional



## Le Contrat du Pays Boulonnais

### Orientation 4 :

- **Au service de tous les habitants**
  - Définir les modalités de mise en œuvre de la politique sociale
  - Définir les modalités de suivi et d'évaluation




## LE PAYS EN ACTIONS



### LE SCOT du Boulonnais

- **Le Périmètre :**
  - Communauté d'Agglomération du Boulonnais
  - Communauté de Communes du Pays de la Vallée de Desvres
  - Communauté de Communes de Samer et environs
- **Le Syndicat mixte :**
  - 1 Président
  - 2 Vice-présidents
  - 16 délégués



### Les Etudes Déplacements

- Etude transport et livraison de marchandises
- Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM)



### LE FONCIER ET L'HABITAT

- **Objet de l'étude :**
  - Définir les grands objectifs d'une politique de l'habitat et du foncier
  - Identifier les leviers opérationnels et les moyens pour pouvoir agir
  - Organiser cette mise en œuvre par les L.D.E et le Pays
- **Maitrise d'ouvrage :**
  - Communauté de Communes du Pays de la Vallée de Desvres
- **Thème de l'étude :** 2 ans



### Le Tourisme Durable

- **Groupe de travail :**
  - Quel développement durable de l'économie touristique pour l'espace rural du Pays Boulonnais
- **Cabinet ATC...A**
  - Étude, étude et production touristique du Pays Boulonnais (premier semestre 2008)



### La Programmation 2008 - 2010

La fonction de la programmation est de définir un cadre de cohérence de la Région et de concilier avec la Charte

Conseil Régional	Charte Pays Boulonnais
- Agriculture durable	- L'habitat et le problème foncier
- Développement des activités économiques et des programmes d'habitat	- Le tourisme durable
- Valorisation du patrimoine bâti	- Les services et la jeunesse

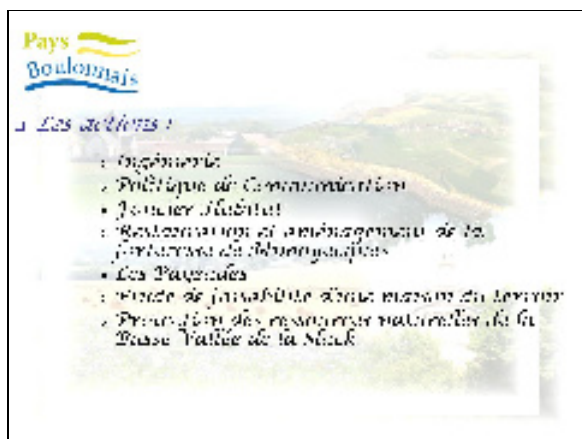


### La Programmation 2008 - 2010

- **Participations financières 2008-2010 :** 3 M €
  - 2 250 000 € en investissement
  - 150 000 € pour les M.M.
  - 600 000 € en fonctionnement
- **Repartition de l'investissement :**
  - 50 % pour les thématiques Régionales
  - 50 % pour les initiatives locales



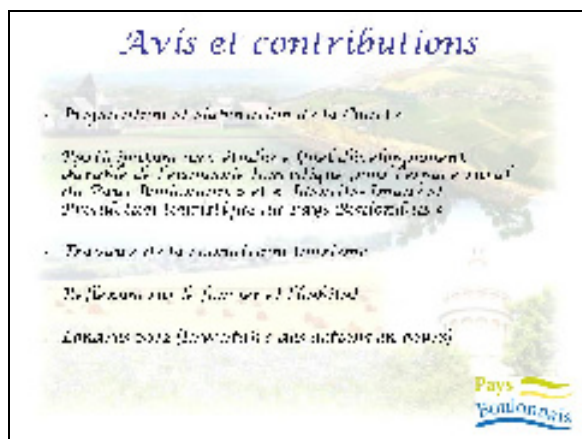
David FLAHAUT rappelle que le Pays Boulonnais est dans le même cas de figure que les autres territoires de projets en Nord-Pas de Calais et qu'il lui est demandé d'élaborer une programmation d'actions sur trois ans (2008-2010), actions répondant bien sûr aux axes de la charte mais aussi aux objectifs prioritaires de la Région.



Puis David FLAHAUT évoque le Conseil de Développement du Pays Boulonnais et ses récentes activités, notamment :



- l'adoption du règlement intérieur qui est quasi-différent dans chaque assemblée plénière ;
- l'élargissement de l'assemblée : aujourd'hui 32 membres répartis sur les quatre intercommunalités (deuxième phase d'extension suite au groupe-expert puis au groupe-expert étendu) sans forcément respecter la parité territoriale mais en privilégiant la motivation ;
- un Bureau composé des huit responsables des commissions de travail et du Président.



Concernant la commission Londres 2012, il s'agit de faire un état des lieux de ce qu'il se passe, du potentiel de ces Jeux pour le Boulonnais et le Littoral et de démontrer aux élus l'intérêt d'intégrer cette démarche importante pour le territoire : d'un point de vue sportif mais aussi et surtout économique (tourisme, artisanat, etc...).

David FLAHAUT et Jean-Roger BERGERAT s'interrogent sur un éventuel partenariat à venir entre le Conseil de Développement du Pays et celui de l'agglomération. Il s'agit de réussir à respecter l'identité de chacune des 74 communes du Pays Boulonnais et de leurs habitants. Le Pays Boulonnais est présidé chaque année par le Président d'une intercommunalité le composant. Après MM. PRUDHOMME pour Desvres en 2005 et HERBERT pour Marquise en

2006, c'est M. DOREE, Président de la Communauté de communes de Samer et Environs qui le préside. En 2008, ce sera Guy LENGAGNE, Président de la CAB. Les réunions plénières du Conseil de Développement de Pays se sont déroulées à Desvres puis à Marquise. David FLAHAUT propose que la prochaine plénière du Conseil de Développement du Pays Boulonnais soit organisée dans les locaux de la CAB. Jean-Roger BERGERAT suggère qu'elle soit commune avec une plénière du Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise. Par ailleurs, les thématiques abordées par les groupes de travail des deux assemblées sont identiques : tourisme, habitat... De même, certains thèmes, tels l'aménagement du territoire ou la santé, déjà étudiés par le Conseil de Développement de l'agglomération, touchent un périmètre plus large que celui de l'agglomération boulonnaise et pourraient donc être évoqués au niveau du Pays. Dès lors, David FLAHAUT et Jean-Roger BERGERAT proposent de créer des commissions communes aux deux assemblées.

Questions / réponses :

M. BOURGOIS demande si la charte fait l'objet d'une contractualisation avec le Conseil Régional. M. FLAHAUT répond que, même si elle n'a pas d'« existence juridique », la charte va permettre de développer des actions et de permettre à des territoires de travailler ensemble et notamment avec la Région. Dans ce contexte, le Conseil de Développement du Pays a tout à bâtir, voire anticipe des réflexions prises en compte ensuite par les élus.

Concernant le portage des actions, malgré un portage juridique non « officiel » (simple entente entre les EPCI), chaque intercommunalité assure la maîtrise d'ouvrage d'une action qu'elle aura proposée à l'échelle du Pays et sur laquelle se sera penchée chaque structure partie prenante du Pays. Seul le SCOT dispose d'une structure juridique propre, en l'occurrence un syndicat mixte.

Jean-Roger BERGERAT rebondit sur la question du SCOT boulonnais et souligne que cette thématique va permettre de réunir les intercommunalités mais aussi les Conseils de Développement des territoires concernés (trois EPCI en l'occurrence). Et en ce qui concerne les assemblées consultatives : à chacun son fonctionnement et sa « structure » de référence mais il pourrait être intéressant de travailler ensemble sur des champs communs.

Les membres du territoire de l'agglomération et qui sont au Conseil de Développement du Pays Boulonnais ne sont pas forcément membres du CDDAB.

M. RINGOT du CSC Audrey Bartier revient sur un propos de David FLAHAUT: il estime qu'il est bénéfique pour le territoire que les idées d'un Conseil de Développement anticipent celles des élus, parfois. David FLAHAUT confirme et souligne que les membres d'un Conseil de Développement ne prêchent pas pour leur chapelle et ont même la possibilité de s'auto-saisir de certaines questions.

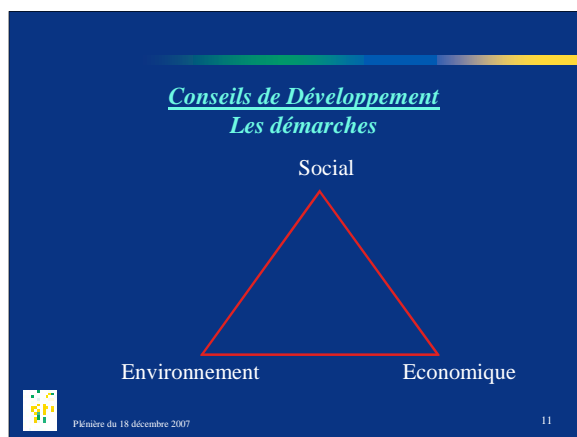
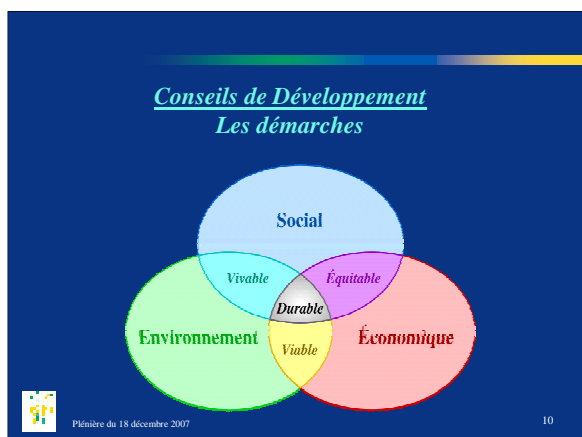
M. FLAHAUT revient sur la quantité et la qualité des travaux du CDDAB et sur la façon de travailler de l'assemblée de l'agglomération. Il estime même intéressant de travailler parfois sur des mêmes sujets, quels que soient les membres qui y contribuent : l'enjeu final étant bien de développer ensemble le territoire. Jean-Roger BERGERAT partage cet avis : le développement local passe par des réflexions et des stratégies communes. Les rencontres nationales des Conseils de Développement ont d'ailleurs renforcé cette idée... Les deux Conseils de Développement boulonnais sont effectivement complémentaires et il faut réussir à se pencher sur des sujets pertinents concomitamment, comme la santé.

Ophélie DIAB, en tant qu'habitante de la Terre des 2 Caps, a trouvé l'intervention de David FLAHAUT instructive mais souhaite savoir où l'habitant peut trouver et disposer des informations sur le Pays et son Conseil de Développement ? M. FLAHAUT évoque La Lettre du Pays Boulonnais et souligne que les réunions sont publiques, même s'il conviendra d'informer davantage les personnes intéressées, notamment via un site internet en cours de finalisation.

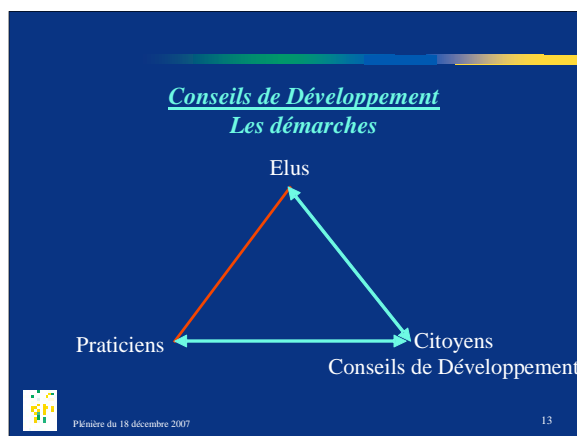
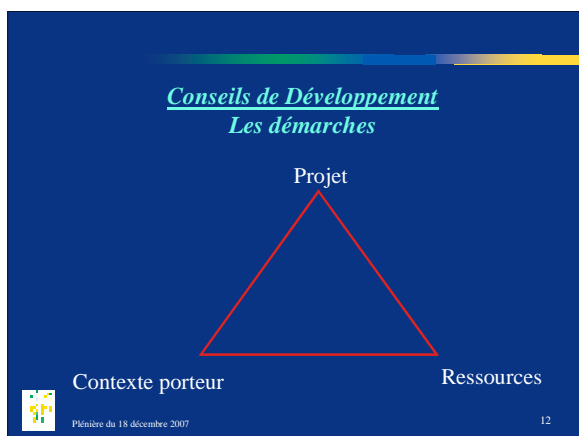
Suite à ces questions, Jean-Roger BERGERAT remercie David FLAHAUT pour l'ensemble de ces informations et reprend l'idée d'une commission « transversale » et que chaque Conseil de Développement soit au courant des activités de l'autre...

#### 4 – Les Conseils de Développement : les démarches

Suite aux rencontres de Plaine Commune (cf. infra) et en raison de la volonté du Conseil de Développement de s'impliquer dans le développement durable, Jean-Roger BERGERAT souhaite faire un point sur le juste rôle du CDDAB. Le développement durable se situe à la jonction entre l'environnement, le social et l'économie et il est indispensable de « concerter » et d'harmoniser les politiques menées dans ces trois thématiques : il faut pouvoir développer l'activité économique, tout en préservant l'environnement, pour offrir des possibilités d'emploi à ceux qui n'en disposent pas.



Jean-Roger BERGERAT explique qu'en reprenant ce schéma, il est possible de l'appliquer aux réflexions d'un Conseil de Développement pour lequel les rapports avec les élus et les praticiens doivent être définis. Par exemple : une commission du Conseil de Développement a besoin d'un inventaire, de données chiffrées, de connaître les politiques et actions déjà en place pour avancer dans sa réflexion. Celles-ci sont fournies par les praticiens (les techniciens des villes, des communautés d'agglomération, voire des acteurs socio-économiques...) dans le but de rédiger et de transmettre des propositions aux élus, sans se substituer à eux. D'ailleurs, Jean-Roger BERGERAT souligne qu'il n'y a pas d'élus au sein du CDDAB.



## 5 – Avancement des groupes de travail


### Commission Emploi pour Demain

Jean-Roger BERGERAT présente à l'assemblée Sylvie MARGRY, directrice de Rivages Propres (association d'insertion) et nouveau membre du Bureau. Mme MARGRY va prendre en charge une nouvelle commission dénommée 'Emploi pour Demain', thème qui entre bien sûr dans la lignée du développement durable visée par le CDDAB. Mme MARGRY souhaite que plusieurs membres puissent rejoindre son groupe de travail afin de :

**Commission 'Emploi pour Demain'**

Le constat :

- un taux de chômage important
- une précarité grandissante
- 2<sup>ème</sup> génération de RMISTes
- des « niches » aux difficultés aggravées : femmes, seniors, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification

 Plénière du 18 décembre 2007 15

- faire un point sur ce qui existe déjà en matière d'emploi dans l'agglomération (publications, études, organismes). La diapositive 1 nous montre le constat actuel de l'emploi sur le territoire de la CAB et il conviendra de faire un inventaire précis des personnes touchées ;
- se pencher sur les actions et mesures substantielles mises en place (diapositive 2) ;
- réfléchir sur les causes de la distorsion entre les moyens mis en œuvre et les résultats

d'aujourd'hui.

**Commission 'Emploi pour Demain'**

Malgré des actions déjà mises en place :

- Structures IAE
- PLIE
- Minima sociaux
- MEF
- Applications de la loi de cohésion sociale de 2005 dans ses divers aspects
- Implication des collectivités
- Programme de financement FSE

 Plénière du 18 décembre 2007 16


**Commission 'Emploi pour Demain'**

Les objectifs :

- Revaloriser le travail comme élément constructif
- Aider les personnes à sortir du cercle vicieux du non-emploi
- Redonner confiance aux personnes à la recherche d'un emploi

Les axes de réflexion de la Commission :

- Comment pouvons-nous agir sur les populations actuelles aptes à l'emploi ?
- Comment préparer les futures générations à l'emploi ?
- Quels sont les acteurs à mobiliser contre l'exclusion et avec quelles actions ?

 Plénière du 18 décembre 2007 17

Mme MARGRY développe, sans qu'ils soient exhaustifs, les objectifs et les axes de réflexion de la commission. Elle souligne que le non-emploi a un effet négatif sur la personne qui en est affectée et il est donc important de sortir les gens dans cette situation de ce cercle vicieux, leur redonner confiance. Jean-Roger BERGERAT remercie Mme MARGRY de cette présentation sur une commission importante pour le CDDAB. C'est pourquoi il rappelle aux membres du Conseil de Développement qu'ils sont invités à se manifester pour intégrer le groupe de travail.

### Commission Habitat pour Demain

Jean-Roger BERGERAT passe la parole à Bernard Laffaille pour un point sur les travaux de cette commission. Après une première phase de réflexion, le groupe de travail s'est engagé dans l'écriture des propositions suivantes :

- les principes 'habitat' du Grenelle de l'environnement ;
- le souhait de motiver les acteurs et de faire différemment de ce qui se fait dans l'habitat actuellement.

Le but est de déposer un rapport au plus tard en septembre prochain.

## Commission Aménagement du Territoire

Ensuite, Jean-Pierre SERGENT prend le relais pour aborder les réflexions du groupe Aménagement du Territoire à la suite de M. Bauchot qui a quitté la région. Il souligne qu'un point notable pour lui est le transport dans l'agglomération car il s'agit aujourd'hui d'une question urgente, notamment en raison du coût de l'énergie. M. Sergent estime que la solution est de trouver et utiliser des modes de déplacements alternatifs à la voiture et pas seulement d'utiliser des véhicules consommant moins.

Les premières réflexions du groupe autour de ces questions du transport ont mis en lumière des éléments intéressants :

- l'offre de transport doit être hiérarchisée ;
- 95 % des emplois du « grand Boulogne » sont sur le territoire de la CAB et 75 % des emplois sont situés sur quatre communes seulement qui concentrent et attirent dès lors la majorité des déplacements de salariés ;
- la mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains (PDU) permettra de connaître les raisons, les modes et la rationalisation de ces déplacements.

Mais Jean-Pierre SERGENT souligne que ce n'est pas le CDDAB qui fera le PDU ni les différentes enquêtes nécessaires. Par contre, les membres du Conseil de Développement doivent suggérer aux élus de prendre cette décision et de leur démontrer les différents avantages de ce document majeur, source de solutions en terme de déplacements. Le groupe souhaite comprendre a minima un représentant de la SNCF et des TCRB avec, pour objectif, de rendre dans les six mois un rapport aux élus car ces questions sont importantes.

## Technologie de l'Information et de la Communication

Hervé PIAU, responsable de la communication, présente à l'assemblée le document édité fin 2007. Celui-ci, intitulé 'Infos', diffère quelque peu des plaquettes précédentes qui avaient plutôt été réalisées pour présenter ce qu'est un Conseil de Développement aux élus et à la société civile. Infos permet de dresser un premier bilan des quatre années d'existence du CDDAB et réalise un zoom particulier sur les Assises de la Culture desquelles le groupe Culture du Conseil de Développement a été à l'origine. Point information, cette nouvelle réalisation du CDDAB reprend en dernière de couverture une page « incitative » afin d'impliquer plus et plus souvent les habitants de l'agglomération grâce à une fiche-contact à retourner au CDDAB ; sachant qu'il est rappelé que le site internet [www.conseil-developpement.fr](http://www.conseil-developpement.fr) peut aussi permettre aux habitants de s'exprimer. Cette plaquette a été éditée en 60 000 exemplaires et distribuée dans toutes les boîtes de la CAB.

Les pistes en matière de communication pour 2008 :

- une à deux pages dans chaque parution d'Agglorama (magazine communautaire) ;
- dédier une des quatre plénières annuelles à une soirée-conférence sur une thématique intéressant la vie en agglomération, en faisant appel à un expert et en médiatisant davantage cette rencontre voire en changeant le lieu de la réunion. L'enjeu : pouvoir inviter la population à débattre sur un thème ;
- convier plus de jeunes à participer aux plénières (pas seulement au sein du public) et dans les groupes de travail afin d'apporter des idées.



Conseil de Développement – et conseils d’agglomération – où pourrait régner une certaine concurrence) ;

- moyens de travail insuffisants, ou en tous cas hétérogènes selon les territoires, pouvant entraîner une certaine frustration (sujets consensuels, travail lent sur un même sujet) ;
- d’un point de vue régional, le territoire qui joue le plus le jeu de la démocratie participative n’est pas forcément le mieux traité.

M. BOURGOIS estime que si l’on veut que la démocratie participative puisse être efficace et source de projets, elle doit être très en amont et doit servir au contrat de projets afin d’être incluse dans la prise de décision et non être le synonyme de concertation « perpétuelle ». Par ailleurs, il relève plusieurs axes de progrès :

- développer la coopération inter-territoriale, à l’exemple de ce qui est réalisé avec les travaux de l’aire métropolitaine lilloise avec la charte de coopération transfrontalière par exemple ;
- en région PACA : les Conseils de Développement sont aidés par le Conseil Régional car ils ont du mal à être mis en place. La Région met en réseau plus de vingt Conseils de Développement et la thématique du SCOT, comme ailleurs, est très souvent source d’échanges ;
- développer les échanges avec d’autres territoires ayant des problématiques comparables ;
- possibilité de travailler avec les CESR (Conseils Economiques et Sociaux Régionaux) qui, en Nord-Pas de Calais, invite déjà les Conseils de Développement à se réunir (sans parler de la Coordination Nationale des Conseils de Développement, elle-aussi en œuvre).

Puis Jean-Roger BERGERAT passe la parole à Jean-Pierre SERGENT, toujours concernant les rencontres nationales qui ont eu lieu à Saint-Denis. Celui-ci évoque les contacts noués avec d’autres assemblées consultatives afin de se renseigner sur leurs façons de travailler, de s’inspirer de leurs idées... M. SERGENT parle également de l’exposition rassemblant plusieurs Conseils de Développement et des modes de fonctionnement particuliers (présence ou non d’élus, échéance calée sur les dates électorales, attribution de subventions...). Le Conseil de Développement de St-Quentin-en-Yvelines s’est penché sur la place des associations dans l’agglomération (élaboration d’un questionnaire), un autre sur la place des handicapés sur le territoire (même si cela a débouché sur la mise en place d’un guide du handicap alors que M. SERGENT estime que ce n’est pas le rôle du Conseil de Développement...) ; le Conseil de Développement de Grasse a rédigé une fiche d’évaluation tandis qu’à La Rochelle, l’accent est mis sur le fait d’ « être crédible » afin d’être écouté par les élus. Bordeaux se penche sur l’avis de non-votants mais aussi des personnes non-inscrites sur les listes électorales. En guise de conclusion, M. SERGENT, au regard des autres expériences, souligne que le Conseil de Développement de l’agglomération boulonnaise fonctionne plutôt bien.

Jean-Roger BERGERAT, Président du CDDAB, remercie chacune des personnes présentes à cette plénière et souhaite ajouter qu’il est important que les commissions vivent. Il fait dès lors un appel aux bonnes volontés (membres ou non membres du Conseil) via la fiche mise à disposition dans le dossier. Chacun peut apporter sa motivation et ses conseils !  
La séance est levée.